

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 05 octobre, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 4^{ème} ordinaire à 20 heures 30 à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 28 septembre 2022

Date d'affichage : 06 octobre 2022

Nbre de Conseillers : 19

En exercice : 19 Présents : 12 Votants : 12 Pour : 12

Etaient présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Ghislaine GUILLEMAIN, Ludovic GIRARD, Lionel NORMANDIN, Sophie BRODUT, Carine MOULY-MESAGLIO, Raymond NUVET, Didier MOUCHEBOEUF, Simone ARAMET, Charlotte DENIS-CUVILLIER, Gaëtan BUREAU, Nathalie CHATEFAU

Etaient excusés : Olivier CHARRON, Annie CHARRASSIER, Christophe METREAU, Marie BERNARD, Claire RAMBEAU-LEGER, Marc LIONARD, et Claude NEREAU.

Etait absent :

Secrétaire de séance : Simone ARAMET

OBJET : **Convention Territoriale Globale (CTG) - Autorisation de signature de la convention**

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commune de Montguyon, dans le cadre de ses actions en direction de l'enfance et la jeunesse, développe un partenariat de longue date avec la Caisse d'allocations familiales (CAF).

De manière expérimentale depuis 2009 et de manière généralisée avec la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) 2018-2022 de la branche Famille, les CEJ sont, progressivement et au fil de leur renouvellement, remplacés par des Conventions Territoriales Globales (CTG).

L'ancien dispositif de financement sera remplacé par un nouveau (les « bonus territoire CTG ») qui garantit, de manière pluriannuelle, un maintien des financements précédents versés dans le cadre des CEJ et en simplifie les modalités de calcul.

La commune de Montguyon ayant compétence en matière d'équipement(s) périscolaire(s) et/ou petite enfance, selon les principes de spécialité et d'exclusivité, souhaite s'engager dans la démarche CTG.

L'ensemble des engagements de la CAF et des collectivités partenaires sur ces domaines est regroupé dans un document unique, la « Convention Territoriale Globale » (CTG).

Pour la commune de Montguyon l'élaboration de la CTG sera échelonnée sur la période 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025.

Ainsi la CTG dont la finalisation est prévue fin 2022, s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés et la formalisation d'un plan d'actions à l'échelle de la commune selon les champs de compétences précités.

Cette convention ne constitue pas un dispositif financier et a pour vocation de fournir un cadre politique permettant de mobiliser des partenaires dans une dynamique de projet à l'échelle de la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Santé Publique ;

Vu la convention d'objectifs et de gestion signée entre l'État et la CNAF pour la période 2018-2022 ;

Vu le contrat enfance jeunesse (CEJ) signé avec la Caisse d'allocations familiales ;

Où l'exposé du rapporteur ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

Je vous demande de bien vouloir :

- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à valider le projet de la CTG et à signer la CTG ou tout document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Ont signé au Registre les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire,

Julien MOUCHEBOEUF

